

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 26 (1989)
Heft: 961

Artikel: Centre et périphérie : attention aux effets pervers
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1011136>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Attention aux effets pervers

(jd) L'Etat, sollicité de toutes parts, intervient dans de nombreux domaines. Les mesures qu'il prend, si elles paraissent relever du bon sens, ne sont pas toujours exemptes de contradiction et peuvent provoquer parfois des effets pervers. A titre d'exemple, une analyse effectuée par René L. Frey, professeur d'économie à l'Université de Bâle et président du Programme national de recherche «Ville et trafic».

Les inégalités de développement entre les diverses régions du pays sont considérées à juste titre comme un facteur négatif provoquant l'émigration vers les centres et la mise en danger de la struc-

ture fédérale de la Suisse. La Confédération cherche à combattre ce déséquilibre par une politique régionale de péréquation, notamment par le biais de la loi fédérale sur l'aide aux investissements

LE CONSEIL FÉDÉRAL ENVISAGE L'INTRODUCTION DE L'ÉCO-BONUS

Comment ça fonctionne...

(pi) Dans sa stratégie de lutte contre la pollution de l'air, le Conseil fédéral a annoncé qu'il allait étudier l'introduction du système Eco-bonus, présenté par l'Association suisse des transports (AST) en 1985 déjà. La proposition du club vert était la suivante: prélever sur le prix de l'essence un éco-supplément de 2 francs au minimum par litre et distribuer ensuite la somme obtenue à tous les habitants du pays, qu'ils possèdent une voiture ou non. Ainsi, tous les automobilistes verraient leurs frais variables augmenter considérablement. L'éco-bonus ne compenserait que partiellement cette hausse pour ceux qui roulent beaucoup. En revanche, celui qui roule peu ou qui ne possède pas de voiture ferait un gain.

D'après l'AST, en tenant compte d'une diminution de la consommation de carburant de 50% grâce à l'introduction de l'éco-bonus, le versement annuel par habitant adulte pourrait atteindre 940 francs et 470 francs par personne âgée de moins de 20 ans. Concrètement, un couple avec un enfant recevrait 2350 francs d'éco-bonus annuel; si cette famille roule 7500 km par année avec une voiture consommant 7 litres par 100 kilomètres, il lui restera un bénéfice de 1300 francs. Si cette même famille roule annuellement 11'500 kilomètres avec une voiture consommant 10 litres, elle

ne gagnera ni ne perdra rien, l'éco-bonus compensant le renchérissement du prix de l'essence. Par contre, si cette famille parcourt 30'000 kilomètres avec une voiture consommant 13 litres, elle devra déboursier 5450 francs de plus qu'avant l'introduction du système.

On le voit, l'éco-bonus laisse à chacun le choix de son mode de transport et permet de continuer à se déplacer raisonnablement en voiture sans qu'il en coûte plus cher. De plus, le problème de la «variabilisation» des coûts de la voiture est résolu. Le système actuel — où les frais variables sont relativement peu importants par rapport aux frais fixes — avantage en effet ceux qui roulent beaucoup.

Mais il faudra aussi que l'étude commandée par le Conseil fédéral s'intéresse aux effets pervers: que se passera-t-il si les gagnants de l'éco-bonus investissent ce nouveau revenu dans la mobilité? Untel pourra enfin se payer une voiture (!), tel autre fera une boulimie de déplacements en train grâce à son nouvel abonnement général alors qu'un troisième partira en vacances en avion encore plus loin... Trois comportements générateurs de nouvelles nuisances... ■

Une brochure explicative peut être commandée à l'AST, case postale, 2800 Delémont. Tél.: 066 22 88 88.

dans les régions de montagne.

Mais cette action de rééquilibrage est mise en question lorsque la Confédération contribue financièrement au développement des centres et ce, partiellement du moins, avec l'argent de la périphérie. Deux exemples à l'appui.

La montagne y perd

Une analyse coûts-bénéfices de l'autoroute de contournement de Bâle montre que le gain net de cette infrastructure pour la région bâloise s'élève à environ 500 millions de francs; par contre son coût net pour les régions de montagne se chiffre à 20 millions et à 34 millions pour le reste du pays. Ce résultat s'explique par le fait que Berne subventionne à concurrence de 65% les coûts de construction de cet axe par le biais de la taxe sur les carburants; les habitants et les entreprises de l'agglomération bâloise sont les principaux utilisateurs de cette autoroute urbaine, cofinancée par les automobilistes des régions de montagne qui ne la fréquentent guère.

Lorsque le Conseil national envisage un soutien financier des transports publics urbains prélevé lui aussi sur la taxe sur les carburants, beaucoup applaudissent: favoriser les transports publics dans les villes, n'est-ce pas contribuer à améliorer la qualité de l'air, à lutter contre le bruit et à économiser le sol?

Ces deux exemples illustrent le fait que la Confédération et l'ensemble du pays assument en partie les coûts de développement des centres urbains, ou, autrement dit, que les centres ne paient pas le prix véritable de leur développement; la charge fiscale des villes et les coûts de production notamment sont inférieurs à ce qu'ils devraient être si les grandes agglomérations avaient à payer les coûts effectifs de leurs infrastructures. Une situation qui bien entendu augmente l'attractivité des centres et contredit la politique régionale de la Confédération.

Davantage de sous, davantage de trafic

Par ailleurs, abaisser le coût des transports dans les centres peut conduire à contrecarrer les objectifs de l'aménagement du territoire: des frais de trans-

Devoir de vacances

(*réd*) Comme dans DP 959, nous vous livrons quelques actualités ou faits divers de ce mois d'août, permettant à celles et ceux qui étaient en vacances de se mettre à jour.

29 juillet. A la suite de la publication par le gouvernement zurichois d'un projet de plan de mesures visant à lutter contre la pollution atmosphérique, un lecteur de la *Neue Zürcher Zeitung* a informé la rédaction qu'il préférerait respirer un air pollué plutôt que vivre dans un Etat comparable à l'Allemagne de l'Est.

1^{er} août. Invité à prononcer le discours du 1^{er} août dans la commune zurichoise de Dietlikon, le sculpteur Jean Tinguely a revendiqué une représentation égale des femmes dans tous les parlements communaux, cantonaux et fédéral ainsi qu'au sein de l'armée, l'arrêt de la production industrielle de porcs et le droit pour chaque vache de porter des cornes, la possibilité pour les cantons d'adhérer à la Communauté européenne. Il a également recommandé aux parents de procréer très tôt, avant de se soucier de bâtir leur maison et a préconisé l'enseignement de l'anglais dès l'âge de six ans afin de faciliter la compréhension confédérale.

7 août. Les Romands restent fidèles à

ports modérés incitent les habitants à s'éloigner de leur lieu de travail — phénomène de la périurbanisation. De même le transfert d'une partie de la mobilité vers les transports publics subventionnés va libérer des capacités routières dans un premier temps et induire un nouveau trafic privé, donc mettre en échec la politique de protection de l'environnement.

En conclusion, la prise en charge par la Confédération d'une partie des coûts de croissance des agglomérations ne constitue qu'une solution trompeuse aux problèmes d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement et est en contradiction flagrante avec la volonté de maintenir un équilibre entre les régions. ■

leur réputation de légèreté: alors que 67% des Alémaniques désirent le maintien du 80 km/h. en dehors des localités, seuls 46% des Welsches sont de cet avis.

8 août. La police zurichoise renouvelle régulièrement ses descentes à la Spitzplatz. Cette haute surveillance des drogués doit contribuer à la prévention, a déclaré un porte-parole de la police. Les autorités zurichoises n'ont pas manifesté le même zèle dans la lutte contre les trafiquants de drogue: le *Tages Anzeiger* révèle qu'en 1985 déjà un policier avait établi un rapport complet sur le réseau de la Pizza Connection et le réseau libanais ainsi que sur leurs relations avec des instituts financiers. Rapport resté sans suites.

9 août. Incendie dans un laboratoire de Ciba-Geigy à Bâle. C'est le neuvième accident enregistré depuis le 4 juillet dernier dans la chimie bâloise.

12 août. Les policiers genevois parlent-ils l'arabe? Deux adolescents d'origine arabe, en vacances à Lausanne et qui se rendaient en train aux fêtes de Genève, ont été conduits au poste de police de Cornavin par un contrôleur CFF parce que les passagers lui paraissaient trop âgés pour voyager à demi-tarif. Un agent a frappé le plus jeune au visage parce que ce dernier aurait prononcé un mot en arabe «qui ne pouvait être qu'une injure». Prié d'aller se laver au sous-sol, le garçon y a été frappé à coups de ceinturon par un autre agent qui le croyait en fuite.

17 août. Pas de chance pour la police zurichoise: le ressortissant turc Yasar Akturk, recherché par la justice tessinoise dans le cadre de l'affaire de la filière libanaise, avait disparu lorsqu'elle s'est présentée à son domicile.

18 août. Dès le 1^{er} janvier 1990 l'abonnement général des CFF sera valable également sur les transports publics de 24 agglomérations suisses. Dès le 27 mai 1990, la carte journalière — qu'on peut acquérir avec l'abonnement demi-tarif — sera utilisable dans le même rayon. ■

18 août. Face à l'Europe qui se construit, les patrons suisses ne restent pas inactifs. La Fédération romande des syndicats patronaux, par son siège central à Genève, est reliée à l'Euroguichet de la région Rhône-Alpes à Lyon. Une liaison qui met les entreprises à portée de toutes les informations juridiques, économiques et sociales sur la Communauté.

23 août. Estimant que le rôle des femmes durant la mobilisation de 1939-1945 n'a pas été suffisamment mis en évidence dans le cadre de la commémoration «Diamant», le gouvernement uranais a décidé de verser une contribution à diverses organisations féminines en guise de remerciements. ■

L'ère du vide — et après ?

(suite de l'édito)

repliés dans leur sphère privée. Car cette sphère elle-même ne constitue pas une planque durable; cette protection ne va pas résister à l'infiltration de la consommation, c'est-à-dire de l'accélération du mouvement envies — besoin — conquêtes — désillusions — redésirs, etc. Cette continuelle insatisfaction, sur laquelle reposent les espoirs des innombrables producteurs de faux, comme des créateurs de véritables nouveautés, ne peut manquer d'atteindre finalement l'individu lui-même, qui va se trouver ainsi emporté, à la recherche de son propre centre de gravité. Ou comme dit encore Lipovetsky: «L'ego est appelé à connaître le destin de l'obsolescence accélérée, de la mobilité, de la déstabilisation». Dans cette phase d'autodestruction, il faudra compter sur l'instinct de survie de l'être humain, qui pourrait connaître une nouvelle phase de déprivatisation et de resocialisation, conformément à l'alternance voulant qu'une mode soit tôt ou tard suivie de son contraire.

YJ